

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2017

**Etaient présents** : Michel AUFRANC, Jean-Paul BONTEMPS, Jérôme CLEMENT, Fabienne GAVAND, Gérard GIFFARD, Jacques HUMBERT, Vincent PORET, Elise VINCEROT.

**Pouvoirs** : Philippe BRAILLON donne pouvoir à Fabienne GAVAND  
Sébastien FERRE donne pouvoir à Elise VINCEROT

**Absent** : Joëlle LEGRIS, Bernard PICHET, Loïc SERMONAT, Laurent VION, Patrick VION.

**Secrétaire de séance** : Vincent PORET

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2016

### **1. Décision modificative**

Un avoir de 715,42 € doit être accordé suite à l'établissement en 2016 d'une facture d'assainissement à l'ordre d'un habitant du Jonchet, alors que son raccordement au réseau n'avait pas encore été réalisé.

**Délibération votée à l'unanimité**

### **2. Redevance d'Occupation du Domaine Public**

La Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) versée par France Télécom à la Commune de Boyer, qui la retransfère au SYDESL, s'est élevée à 1 839,46 € au titre de 2016. Elle est calculée par rapport à la longueur des réseaux enterrés et aériens, et jusqu'à fin 2016, concernait également la cabine téléphonique depuis enlevée.

La RODP au titre de 2016 n'ayant pas été retransférée au SYDESL, il convient de procéder au versement de cette redevance.

**Délibération votée à l'unanimité**

### **3. Renforcement du réseau électrique à l'Arvolot**

La rénovation de deux logements à l'Arvolot nécessite un renforcement du réseau électrique qui sera enfoui. Ces travaux, d'un coût global de 5100 € seront pris en charge à hauteur de 2000 € par le SYDESL, le solde de 3100 € restant à la charge de la Commune.

**Délibération votée à l'unanimité**

### **4. Taxe d'aménagement**

Jusqu'alors de 2 % pour la Commune de Boyer à l'exception du lotissement qui bénéficiait d'un taux de 1 %, il est proposé d'augmenter la taxe d'aménagement à 2,5 % pour l'ensemble de la Commune à compter du 1er janvier 2018.

Cette augmentation vise à compenser l'abandon par les services de l'Etat du traitement des dossiers d'urbanisme. L'instruction des dossiers de permis de construire est effectuée en prestation de services par les services Urba du Grand Chalon et sont désormais facturés 250 € par dossier.

**Délibération votée à l'unanimité**

### **5. Achat de matériel**

En complément de la faucheuse, matériel communal dont l'état s'est détérioré, il est envisagé l'acquisition d'un broyeur dont le coût s'élèvera à 7 150 € HT.

**Délibération votée à l'unanimité**

### **6. Information sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Le SCOT du Châlonnais (Schéma de Cohérence Territoriale) est en cours de réalisation.

Le travail sur le PLUI, qui relève de la compétence de la Communauté de Communes, pourra débuter dès Janvier 2018, et se fera en étroite concertation avec les élus communaux, des réunions publiques seront organisées. Ainsi, la carte communale disparaîtra au profit du PLUI.

### **7. Prix des portions**

L'Office National des Forêts (ONF) nous propose de mettre en exploitation deux parcelles de 1,5 ha situées pour partie sur les coupes de réserve 34 et 35.

80 moules de houppiers de frêne sont disponibles sur la coupe 7.

Il est proposé de laisser les prix inchangés, à savoir 30 € la portion et 12 € le moule

**Délibération votée à l'unanimité**

### **8. Demande de subvention pour la salle polyvalente**

Le budget des travaux de rénovation de la salle polyvalente s'élève à 311 000 €.

Début 2017, deux demandes de subventions ont été effectuées (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR - et Appel à Projets de l'Etat).

Ces deux demandes ont été rejetées au motif d'un trop grand nombre de dossiers.

La Commune recherche donc de nouvelles subventions auprès :

- de la Région et de fonds Européens dans le cadre du contrat territorial 2015-2020 porté par le Syndicat Mixte du Chalonnais
- du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à Projets 2018

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires, à prendre toutes les décisions et à signer tout document dans ce cadre, dans la limite des crédits inscrits au budget.

**Délibération votée à l'unanimité**

### **9. Information sur le résultat de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement piétonnier de la RD 906 du Jonchet et Venière**

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- CORDIER : 29 800 € TTC
- GUINOT TP : 31 511 € TTC
- MPTP : 36 338 € TTC
- COLAS : 47 924 € TTC

Le choix sera effectué après analyse des points techniques contenus dans les différentes réponses.

**L'Assemblée à l'unanimité autorise le maire à engager la commande des travaux auprès de l'entreprise arrivant en tête de l'analyse.**

\*\*\*\*\*

### **10. Questions diverses**

La Conseillère Municipale Joëlle LEGRIS a envoyé à M. le Maire de Boyer sa démission du Conseil pour raisons de santé.

Point sur les travaux en cours :

- travaux de voirie Route de Gigny à la Saône sur 1,4 kilomètre
- allée centrale du cimetière en béton désactivé avec grilles d'évacuation d'eau.
- Fourniture de point à temps
- L'entreprise GUINOT TP a été retenue pour cet ensemble, ayant répondu avec l'offre la moins-disante de 78 000 € HT.

Les deux cantonniers ont été inscrits à une formation « Habilitation électrique ».

Lecture du rapport sur la qualité du service de l'eau du Syndicat des Eaux du Tournugeois.

La séance est levée à 22 heures 30.